

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LYON

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

Prix à décerner en 1884

FONDATION BARON LOMBARD DE BUFFIÈRES. — Cette fondation, qui date de l'année 1882, a été créée par M. Lombard de Buffières, ancien avocat à la Cour d'appel de Lyon et ancien conseiller de Préfecture, en vue d'honorer et perpétuer la mémoire de son père, M. le baron Jean-Jacques-Louis Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère. Elle consiste en un revenu annuel de 6.000 fr. environ, qui doit être employé de façon à développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs *envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain*, et à encourager tout ce qui pourrait tendre à faciliter et accroître ce développement.

Parmi les moyens indiqués par l'acte de fondation pour atteindre ce but, figure la distribution de « RÉCOMPENSES ET MÉDAILLES AUX PERSONNES QUI SE DÉVOUENT À L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE ». L'Académie a adopté exclusivement ce mode d'emploi du revenu de la fondation Lombard de Buffières, pour l'année 1884.

PRIX CHRISTIN ET DE RUOLZ. — Cette fondation date de 1756. Elle est due à Christin, secrétaire perpétuel de l'Académie, et à ses héritiers de Ruolz. Le prix Christin consiste en une ou plusieurs médailles de la valeur de 300 fr. chacune, que l'Académie décerne, à des époques indéterminées, au meilleur travail qui lui est offert sur une question choisie par elle dans les mathématiques, la physique ou les arts.

Le jugement sur le concours est rendu par une commission composée de cinq membres, nommée tous les quatre ans par l'Académie.

L'Académie a mis au concours, en 1884, le sujet suivant :

« *Étude historique sur les Sculpteurs lyonnais et leurs œuvres depuis l'année 1500 jusqu'à nos jours.* »

Le prix décerné sera une médaille d'or de la valeur de 900 fr. Les mémoires ne seront pas signés ; ils porteront en tête une épigraphe, et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant la même épigraphe, avec le nom et l'adresse de l'auteur.